

## Formulaire de demande pour une épargne-pension duale si votre numéro de police commence par 63

Veillez ne remplir et ne renvoyer ce formulaire que si vous souhaitez épargner plus de 1.020 EUR et jusqu'au nouveau maximum légal de 1.310 EUR pour 2024 (option 2).

Depuis 2018, il existe une nouvelle réglementation relative au régime fiscal de l'épargne-pension que l'on appelle l'épargne-pension duale. Outre le régime classique d'épargne-pension, celui-ci vous offre une deuxième possibilité qui vous permet d'épargner chaque année jusqu'à un montant maximal plus élevé.

Outre le régime classique d'épargne-pension susmentionné, avec un versement maximal de 1.020 EUR, en 2024, un nouveau maximum fiscal est également d'application avec un versement maximal de 1.310 EUR.

### Vous pouvez donc choisir l'un des deux régimes suivants :

**Option 1:** vous choisissez de rester dans le régime actuel. Vous économisez jusqu'au maximum légal actuel de 1.020 EUR par an et vous profitez d'une réduction fiscale de 30% sur le montant que vous avez versé\*.

**Option 2:** vous choisissez de passer au nouveau régime. Vous économisez plus de 1.020 EUR et jusqu'au maximum légal de

1.310 EUR par an et vous profitez d'une réduction fiscale de 25% sur le montant que vous avez versé\*. Si vous préférez ce nouveau régime, vous devez de nouveau nous le faire savoir chaque année.

Ces maxima légaux peuvent être indexés chaque année.

Dès que vous atteignez l'âge de 60 ans (pour des contrats conclus avant votre 55e anniversaire), un impôt final unique de 8% sera retenu, quel que soit le régime. Vous pourrez ensuite continuer à épargner jusqu'à l'année de vos 64 ans. Sur ces derniers versements, vous continuez à bénéficier d'un avantage fiscal, alors que plus aucune taxe n'est prélevée.

Pour un traitement adéquat de cette demande, nous vous invitons à nous renvoyer en annexe une copie recto-verso bien lisible de votre carte d'identité. Les demandes incomplètes ou les demandes reçues après le 14 novembre 2024 ne seront pas traitées.

### Montant souhaité

Cette année, dans le régime d'épargne-pension duale, je souhaite :

- Épargner 290 EUR supplémentaires en plus du maximum légal actuel de 1.020 EUR par an.
- Épargner un montant inférieur, à savoir \_\_\_\_\_ EUR en plus du maximum légal actuel de 1.020 EUR par an (au moins 100 EUR).

Davantage d'informations sur les coûts associés à votre prime sont disponibles dans le document d'informations clés que vous pouvez consulter sur [www.ergo.be](http://www.ergo.be).

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (nom et prénom) marque mon accord pour utiliser le nouveau régime fiscal d'épargne-pension en 2024.

Si, après 2024, je souhaite également profiter de cette possibilité, j'en ferai de nouveau part à ERGO.

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles par ERGO Insurance SA et vos droits, veuillez consulter notre Déclaration Vie Privée sur notre site web [https://www.ergo.be/fr\\_be/information-juridique/privacy-statement/#privacy](https://www.ergo.be/fr_be/information-juridique/privacy-statement/#privacy). La dernière version y

est toujours disponible. Si vous souhaitez obtenir gratuitement une copie de notre Déclaration Vie Privée en version papier, veuillez nous en faire la demande par la poste à l'adresse Rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles ou par e-mail à [privacy@ergo.be](mailto:privacy@ergo.be).

Nous vous rappelons que l'information et la mise à jour de vos données dépend des informations que vous nous fournissez.

Nous vous invitons à revoir ou compléter vos données personnelles, à l'appui d'une copie de votre carte d'identité.

Votre numéro de police \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### Signature

\* Le traitement fiscal dépend de votre situation fiscale individuelle et de la législation fiscale en vigueur.

Il peut faire l'objet de modifications futures. Pour davantage d'informations, consultez [https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages\\_fiscaux/epargne-pension](https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/epargne-pension). Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter notre Contact Center ([https://www.ergo.be/fr\\_be/contact/](https://www.ergo.be/fr_be/contact/)).

